

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 880

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 29, substituer au mot :

« Celui »

les mots :

« L'homme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est un amendement d'appel ou d'alerte.

Il a pour but de vous signifier combien, l'homme ou le tiers-donneur ou le père biologique est effacé par les dispositions que vous voulez nous faire adopter.

Alors que dans les articles 311-19 et 311-20 de la Section 3 du Chapitre Ier du Titre VII relatif à la filiation que vous voulez abroger, il avait sa place.

Or cette nouvelle rédaction fait disparaître la mention de l'homme.

Cela n'est qu'une étape de plus dans la destruction que vous opérez du modèle familial puisque ce projet de loi conduit à faire des enfants sans pères, contrairement aux lois naturelles et aux besoins

de l'enfant pour son équilibre comme le reconnaissent de nombreux psychiatres et les psychologues.